



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

épargne salariale

Question écrite n° 80185

Texte de la question

M. François Grosdidier appelle l'attention de Mme la ministre de l'économie, de l'industrie et de l'emploi sur les dispositifs d'intéressement et de participation des salariés. Il lui demande si les revenus de l'épargne salariale, notamment ceux résultant d'un PEE (plan d'épargne entreprise), dans le cadre de leur hébergement par un établissement bancaire, peuvent être utilisés sans que ne soient fixées certaines limites. Plus précisément, il souhaiterait savoir si l'argent ainsi disponible peut être mobilisé par les banques dans des placements à risques et quelles sont les conséquences potentielles d'une telle utilisation pour les salariés concernés.

Données clés

Auteur : [M. François Grosdidier](#)

Circonscription : Moselle (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 80185

Rubrique : Entreprises

Ministère interrogé : Économie, industrie et emploi

Ministère attributaire : Économie, finances et industrie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 8 juin 2010, page 6238

Question retirée le : 4 octobre 2011 (Fin de mandat)